

Pour un accès aux soins pour tous

Les critiques relatives à l'évolution de l'assurance maladie

1. L'égal accès aux soins pour tous, principe retenu par le Conseil constitutionnel en référence au 11ème alinéa du préambule de la constitution de 1946, est remis en cause du fait d'un reste à charge trop élevé pour certaines personnes ou du lieu de résidence insuffisamment pourvu en professionnels et services de santé.
2. Les dispositifs mis en œuvre pour atténuer les insuffisances de revenus (CMU, CMU-C, ACS) ne suffisent pas à combler ces difficultés d'accès aux soins pour tous.
3. Le recours à l'assurance complémentaire santé pour assurer le financement du reste à charge atteint ses limites. On assiste au transfert de charge de l'assurance maladie obligatoire vers l'assurance maladie complémentaire, pour les soins courants.
4. La logique de tarification des assureurs complémentaire santé, sans lien avec les capacités contributives des personnes, entraîne des hausses de cotisations qui conduisent au renoncement à l'assurance et pourraient, dans ce cas, impliquer un renoncement aux soins.
5. La pratique du dépassement d'honoraires des médecins - avec son évolution récente - contribue, par son impact sur le reste à charge, à rendre plus difficile encore l'accès aux soins.
6. Les déficits récurrents de l'assurance maladie, la croissance forte des dépenses, les effets des progrès médicaux sur l'allongement de la durée de vie font peser un risque de remise en cause globale du principe de solidarité de l'assurance maladie.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS
d'ENTREPRISES et d'ORGANISMES
PROFESSIONNELS AGRICOLES et AGRO-ALIMENTAIRES



Les Mercuriales - Tour Ponant - 40 rue Jean Jaurès - 93547 BAGNOLET CEDEX
Tel : 01 41 63 80 80 - Email : fnaropa@fnaropa.fr - Web : fnaropa.fr

PROPOSITIONS

POUR

UN ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS